

# Note de positionnement IRICE

Certification biodiversité : la position d'IRICE sur le guide DGCL "Agir pour la biodiversité"

Publié le 24 juillet 2025

IRICE – Institut de Référence pour l'Ingénierie de la Cohérence Écologique, structure indépendante pour la certification écologique de l'immobilier et éditrice des référentiels Effinature et du Biodiversity Performance Score (BPS)

## 1 Contexte : un guide DGCL bienvenu mais incomplet

Le guide publié par la Direction générale des collectivités locales, dans le cadre du dispositif "Budget vert", ambitionne d'outiller les collectivités territoriales pour renforcer la prise en compte de la biodiversité. Cette intention est saluée par IRICE, en tant qu'acteur accrédité intervenant à l'interface entre ingénierie écologique, planification territoriale et évaluation de la performance environnementale.

Cependant, plusieurs formulations de ce guide soulèvent des inquiétudes quant à la rigueur attendue d'un document émanant d'une autorité administrative. En particulier, l'absence de distinction entre **référentiels certifiants sous accréditation, outils déclaratifs non vérifiés et démarches d'accompagnement volontaire** crée un risque réel de **confusion des niveaux de preuve**.

## 2 Outils et labels : confusion entre certification, label et auto-déclaration

Le document mentionne de nombreux dispositifs, parmi lesquels :

- des **outils sans vérification indépendante** (ex. : Atlas de la biodiversité communale, outil Impact de CDC Biodiversité),
- des **démarches sectorielles non certifiables** (Urbanisme favorable à la biodiversité, Trame verte et bleue),
- des **labels privés** (Nature en ville, EcoJardin, EcoQuartier),
- et quelques **référentiels environnementaux à dominante généraliste** (HQE, BREEAM, Profil Biodiversité NF Habitat HQE).

Mais il n'établit **aucune hiérarchie méthodologique** entre ces démarches, et **omet de préciser si elles relèvent ou non d'un processus certifiable**, sous accréditation, ou indépendant.

Ce flou peut légitimer des pratiques de greenwashing involontaire, en brouillant la lisibilité entre :

- **engagements vérifiables et opposables** (sous certification),
- **engagements non vérifiés et non standardisés** (déclarations ou chartes internes).

### 3 Risques opérationnels pour les collectivités et l'État

Pour les collectivités, cette indistinction nuit à la robustesse des stratégies biodiversité. Elle rend difficile :

- la mobilisation de financements publics ou privés conditionnés à la performance réelle,
- l'inscription des actions dans des trajectoires ESG conformes à la taxonomie européenne,
- la démonstration d'un impact tangible au titre de la planification écologique.

Pour l'État, elle affaiblit sa capacité à structurer une politique crédible fondée sur des indicateurs opposables.

### 4 Positionnement de l'IRICE

RICE porte deux référentiels distincts et complémentaires :

- **Effinature**, certification environnementale focalisée sur la biodiversité. Elle est opposable, tierce, et utilisée dans plusieurs politiques publiques.
- **Biodiversity Performance Score (BPS)**, outil de mesure indépendant de la performance biodiversité des projets immobiliers, urbains et territoriaux.

Ces outils garantissent :

- une traçabilité des actions,
- une preuve indépendante,
- une compatibilité avec les cadres ESG et la taxonomie verte,
- une capacité à agréger les données dans les politiques de planification ou les modèles macroéconomiques.

Effinature est actuellement la **seule certification biodiversité disponible sur le marché** à répondre à ces exigences sous accréditation.

### 5 Nos recommandations pour une action publique rigoureuse

Afin de renforcer la solidité de son action, l'État est invité à :

- distinguer explicitement les outils non certifiants, les labels privés non accrédités, et les certifications délivrées sous accréditation,
- référencer clairement les organismes accrédités tels qu'IRICE, dans une logique d'exemplarité,
- aligner les communications interinstitutionnelles sur les principes d'évitement du greenwashing définis par l'AMF, l'ESMA et la CNDP.

## **6 Conclusion : la preuve indépendante comme fondement de toute stratégie biodiversité**

L'enjeu n'est pas sémantique, mais structurel : la rigueur de l'action publique en matière de biodiversité repose sur la qualité des preuves mobilisées.

IRICE se tient à disposition des services de l'État, de la DGCL, du Commissariat général au développement durable, des collectivités et de leurs groupements pour toute clarification, contribution ou revue technique.